



## RPN Classification du 5 Septembre 2024

### Bas les masques !

RPN Classification n°9/13 du 05/09.

L'employeur maintient sa cible de clôture de la négociation au 29/10/2024.

A ce jour, toujours rien :

- sur l'augmentation de la valeur du point 2024 ;
- sur la possibilité de mobiliser l'enveloppe de 56 millions d'euros initialement prévue pour la prime partage de la valeur ;
- sur l'activation de la clause de revoyure du titre restaurant pour enfin atteindre le plafond 2024.

Pire encore, la négociation sur la complémentaire santé a abouti à une augmentation de la cotisation salariale.

L'employeur a, aujourd'hui, pour seul mandat celui de la négociation de la classification. Prétextant la situation politique avec un gouvernement démissionnaire, la Tutelle en place a confirmé la semaine dernière qu'il n'y aurait pas d'engagement possible de dépenses supplémentaires.

A l'occasion de la RPN, sont portés à la négociation :

- Le déplafonnement des plages salariales
  - Pour la CGT, la réponse au problème des salariés au plafond de leur plage salariale doit être réglé par un re-plafonnement conséquent afin de donner à nouveau de la perspective. Le déplafonnement pourrait servir de prétexte à l'employeur pour empêcher la négociation d'un parcours professionnel.
- Le statut cadre
  - La CGT demande la clarification conventionnelle du statut et son positionnement à compter des niveaux 5A/5E/IVA.
- La valorisation des mobilités à iso-niveaux
  - La CGT a obtenu l'évolution de la proposition de l'employeur d'une prime précaire à une mesure pérenne en points. Reste à en définir les modalités. Pour la CGT, ça ne doit pas être uniquement dans le cadre d'une réponse à une vacance de poste, mais également dans le cas d'une mobilité forcée.  
La CGT continue de revendiquer la transformation des primes de fonction en points de compétences à ajouter à cette valorisation pour qu'il n'y ait pas de perte de salaire.
- La transformation des dispositifs Ségur en points de compétences.



- L'attribution des dispositifs Ségur pour les seuls « oubliés » dans les établissements.
  - La CGT demande son élargissement à tous les travailleurs sociaux de l'institution.
- Les pas de compétences : maintien de trois paliers en corrélation avec la rémunération de base et leur augmentation d'un point (8/13/16).
  - Pour la CGT, c'est inacceptable ! Cette négociation était l'occasion de corriger l'iniquité de la valorisation de la compétence de la classification actuelle en ayant un pas de compétence identique pour tous les salariés (16 points pour tous).
- Le principe du maintien du niveau, du salaire et du statut actuels est acté.
  - Pour la CGT, c'est un point de vigilance à avoir également au niveau local.
- En fin de séance, l'employeur dévoile enfin la mesure collective qui finalement ne serait-ce qu'une garantie minimale de 3 points de compétences à l'occasion de la transposition.
  - La CGT dénonce ce prétendu gain financier de seulement 22,83€ bruts par mois pour la très grande majorité des salariés en place (plus de 6 salariés sur 10). Cette mesure est tellement minable que l'employeur a communiqué sur un gain annuel de cette mesure pour essayer d'embrouiller les organisations syndicales.

Concernant le déplafonnement de l'ancienneté portée par la CGT, l'employeur s'engage à réinterroger le COMEX.

Afin de réviser régulièrement les grilles de classifications pour tenir compte de l'évolution de nos métiers, il sera prévu une clause de revoyure des critères classants et des paramètres emplois métiers avec une temporalité encore à définir (tous les 5 ans maximum).

Nonobstant l'enveloppe budgétaire contrainte, l'employeur s'obstine à flécher les moyens principalement pour répondre à l'enjeu de l'attractivité au détriment de la reconnaissance de la compétence acquise des personnels en place.

Malgré notre insistance pour repérer davantage d'emplois, un quart des salariés se verront repositionnés dans les nouvelles grilles uniquement par leur direction locale. Afin d'éviter l'arbitraire, la CGT a demandé que les organisations syndicales locales soient associées à ces repositionnements et qu'une commission de suivi au niveau national soit mise en place. En effet, la rédaction des activités à réaliser pour justifier le niveau des emplois reste subjective alors que la CGT revendique une homogénéité entre tous les organismes.

Au regard de la RMPP insuffisante à 1,5% annuelle, l'employeur propose de ne pas consommer la totalité de l'enveloppe, mais d'en réserver 30 millions afin de pouvoir faire davantage de parcours professionnels en 2025. Au vu des engagements non respectés du COMEX sur les différents leviers relatifs au pouvoir de vivre, la CGT exige sa traduction écrite dans le protocole d'accord.

Afin de permettre une estimation de votre gain financier lors de la transposition sur la nouvelle grille, la CGT mettra à votre disposition une calculette en ligne.

Prochaine RPN Classification le 17/09.

Grille administrative													
grille actuelle	niveaux de classification	N1	N2	N3	N4		N5A	N5B		N6	N7	N8	N9
	Coefficients de qualification	190	198	215	240		260	285		315	360	400	430
	coefficients de base global	222,38	223,4	237,65	252,03		266,32	289,7		320,2	365,9	406,6	437,1
proposition nouvelle grille	proposition	1	2	3	4	4B	5A	5B	5C	6	7	8	9
	coefficients d'entrée	238	242	252	264	277	290	305	320	345	380	420	460

Grille E																
grille actuelle	niveaux de classification	1E	2E	3E		4E	5E	6E			7E	8E	9E	10E	11E	12E
	Coefficients de qualification	190	198	215		240	285	300			345	385	410	605	690	725
	coefficients de base global	222	223	238		252	290	305			351	391	417	625	701	737
proposition nouvelle grille	proposition	1E	2E	3EA	3EB	4E	5E	6EA	6EB	6EC	7E	8E	9E	10E	11E	12E
	coefficients d'entrée	238	242	252	257	264	305	320	340	355	375	410	425	625	715	750

Grille I																
grille actuelle	niveaux de classification	INF IA	INF IB	INF IIA	INF IIB	INF III	INF IVA	INF IVB	INF VA	INF VB	INF VI	INF VII	INF VIII	INF IXA	INF IXB	INF X
	Coefficients de qualification	215	240	260	260	291	323	338	352	382	397	458	570	618	668	700
	coefficients de base global	238	252	266	266	296	328	344	358	388	404	466	579	628	679	712
proposition nouvelle grille	proposition	INF IA	INF IB	INF IIA	INF IIB	INF III	INF IVA	INF IVB	INF VA	INF VB	INF VI	INF VII	INF VIII	INF IXA	INF IXB	INF X
	coefficients d'entrée	252	264	277	290	305	355	370	385	403	420	490	610	655	700	735

**Grille des ingénieurs conseils**

Grille des ingénieurs conseils						
grille actuelle	niveaux de classification	IC 10A	IC 10B	IC 11A	IC 11B	IC 12
	Coefficients de qualification	570	595	620	670	700
	coefficients de base global	579	605	630	681	712
proposition nouvelle grille	proposition	IC 10A	IC 10B	IC 11A	IC 11B	IC 12
	coefficients d'entrée	610	635	655	700	735